



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique forestière

Question écrite n° 27849

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les souhaits exprimés par le syndicat des propriétaires forestiers-sylviculteurs de Moselle. Rappelant que la filière forêt-bois est un secteur où le potentiel de création d'emplois par franc investi est très élevé, il souligne l'insuffisance des moyens financiers engagés. Aussi, le syndicat des propriétaires forestiers-sylviculteurs de Moselle demande que des moyens publics plus importants soient consacrés au développement de la filière et que les ressources financières du FFN soient reconstituées à la hauteur de 1 milliard de francs. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il entend prendre pour que la filière forêt-bois conserve sa place de créateur d'emplois.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire souhaiterait savoir quelles suites vont être données aux propositions contenues dans le rapport remis au Premier ministre par M. le député Jean-Louis Bianco et intitulé « La forêt, une chance pour la France ». Le 25 novembre 1998, le ministre de l'agriculture et de la pêche a présenté au conseil des ministres une communication dans laquelle étaient définis les grands axes de la politique à mettre en oeuvre dans ce secteur d'activité, qui représente effectivement un poids considérable dans l'économie nationale. Sur le plan financier, cette politique suppose la mobilisation de moyens nouveaux et importants. Des propositions ont été élaborées ; elles sont à l'heure actuelle soumises à la concertation interministérielle dans le cadre de la préparation du projet de loi de finances pour l'année 2000, et devraient faire très prochainement l'objet d'un arbitrage.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27849

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 avril 1999, page 1965

Réponse publiée le : 21 juin 1999, page 3791